



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 62014

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire sur les dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique. Il désire connaître les modalités d'intervention des collectivités dans l'aménagement numérique du territoire issues de la circulaire du 24 janvier 2005.

Texte de la réponse

La réponse à cette question est contenue dans la réponse faite à l'honorable parlementaire à sa question n° 68787 du 28 juin 2005, parue au Journal officiel du 18 octobre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62014

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3400

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11272